



Agir sur la prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire et l'émergence d'outils de gestion

FAIRE ÉMERGER ET METTRE EN ŒUVRE UN **PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE POUR LA GESTION DU RISQUE** (ANIMATION D'UN PAPI SUR LES 4 VALLÉES)

PRIORITÉ



COÛT TOTAL



MAÎTRE(S) D'OUVRAGE



Riv4Val

ANNÉES



RÉFÉRENCE(S) SDAGE

OF4A : RENFORCER LA GOUVERNANCE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

OF4-02 : Intégrer les priorités du SDAGE dans les PAPI et SLGRI et améliorer leur cohérence avec les SAGE et contrats de milieux

OF4-09 : Intégrer les enjeux du SDAGE dans les projets d'aménagement du territoire et de développement économique

Nature de l'action

La future gestion à l'échelle de l'ensemble du bassin versant (GEMAPI) favorisera la mise en œuvre d'un **Plan d'Aménagement d'Ensemble via l'outil PAPI (Plan d'Actions de Prévention des Inondations)**, seul outil de planification et de financement des actions hydrauliques.

Les programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque.

La réalisation d'un dossier de candidature PAPI dès l'année 2015 permettra de maintenir la dynamique instaurée par le Contrat de Rivière. Il viendra compléter les connaissances déjà apportées par le Contrat : études d'aléas, de vulnérabilité, de connaissance des ouvrages hydrauliques, notamment sur les problèmes liés aux petits cours d'eau. Il permettra, à termes, la proposition et le financement d'actions hydrauliques sur le territoire.

Conditions d'exécution

Création d'un poste de chargé de mission PAPI à plein temps à partir de 2015.

Objectifs visés

- Protection des biens, des personnes et de l'environnement

Indicateurs de suivi

B-IND28 : Mise en place du Plan

Financement des opérations

A définir